

École primaire publique LOUISE MICHEL de Dol de Bretagne
COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 15 novembre 2022

Présents :

Municipalité : Mme De Beaucorps (conseillère municipale chargée de la vie scolaire)

Inspectrice de l'Education Nationale :

Délégué Départemental de l'Education Nationale : M. Travers

Représentant(e)s des parents d'élèves : Mme Becharel, Mme Busson, M. Canto, Mme Coulon-Febvre, Mme Fontaine, M. Gauchet, Mme Huby Auger, Mme Hugonenq de Labonnefon, Mme Lanoix, Mme Larèze, Mme Larnicol, Mme Mancel, Mme Richard.

Enseignant(e)s : Mme Audo, Mme Blanchon, Mme Boulbria, Mme Bourgain, Mme Clérotte, Mme Dolbois, M. Doré, Mme Fronty, Mme Guélou, Mme Havage, Mme Henry, Mme Honoré, Mme Lalloué, Mme Mahé, M. Naumiak, Mme Rivas, Mme Simon, M. Thébault (directeur), Mme Tiercelin.

RASED : Mme Pasquet

Invités : Mme Labbé (ATSEM), M. Bonin (périscolaire), Mme Bourdon (Dispositif de Réussite Éducative)

Excusés :

Municipalité : M. Rapinel (Maire)

Inspectrice de l'Education Nationale : Mme Lefort-Oger

Représentant(e)s des parents d'élèves : Mme André, M. Corbière, Mme Delacroix, Mme Piron, Mme Rochon, M. Yvinec.

Enseignant(e)s : Mme Lecarpentier, Mme Salducci-Guilloux, Mme Vandame.

RASED :

Documents envoyés avec l'invitation:

- Projet de règlement intérieur

Documents distribués durant la séance:

Secrétaire de séance : Philippe Naumiak

1. Installation du nouveau conseil d'école

Lecture du procès verbal des élections du 7 octobre 2022: 450 inscrits, 134 suffrages exprimés (145 votants - 11 bulletins nuls)

Soit un taux de participation de 32,2 %, (30,7 % en 2021, 35,6 % en 2020, 27,6 % en 2019, 22,7% en 2018, 24,23 % en 2017 ; 21,78% en 2016 ; 20,52% en 2015, ; 14,9% en 2014 ; 20,4% en 2013 ; 22,9% en 2012 ; 22% en 2011 ; 27% en 2010 ; 18% en 2009 ; 14% en 2008).

Les neuf candidat(e)s qui s'étaient présentées sur une même liste ont été élu(e)s.

Après les élections, il restait dix sièges à pourvoir. Il a donc été fait appel à des parents volontaires pour participer à un tirage au sort. Dix personnes se sont portées volontaires. Elles ont toutes été désignées lors du tirage au sort du jeudi 13 octobre.

La composition du conseil d'école est rappelée : le directeur d'école (président du conseil), le maire ou son représentant et un conseiller municipal, les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil, un des maîtres du RASED intervenant dans l'école, les représentants de parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école et le DDEN.

Le conseil est réuni au moins 3 fois par an (les prochains conseils auront lieu les 21 mars et 13 juin 2023). Des réunions supplémentaires peuvent être organisées à la demande du directeur, du maire ou de la moitié des membres du conseil d'école.

Cette année prochaine, le vote a eu lieu uniquement par correspondance (décision prise lors du conseil d'école du 9 novembre 2021).

Le directeur sollicite l'avis du conseil d'école pour les élections d'octobre 2023. Le conseil d'école reconduit ce principe (Pour: 35 Contre: 0 Abstention: 0).

2. DDEN

M. Travers rappelle les domaines d'intervention du DDEN (nommé officiellement par l'IA-DASEN) : Sécurité, Restauration, Bâtiments et Mobiliers, Transports, Santé et Hygiène, Activités Périscolaires.

M. Travers intervient souvent au sujet des AESH (accompagnements non assurés pour certains élèves dans différentes écoles).

Le DDEN est là pour trouver des solutions en cas de difficultés.

C'est un militant de la laïcité et de la citoyenneté.

3. Approbation du compte-rendu du conseil d'école du 14 juin 2022

Compte rendu adopté (Pour: 31 , Contre: 0 , Abstention: 4)

4. Vote du règlement intérieur

Le règlement est adopté (pour: 35 , contre : 0, abstention: 0).

Il est rappelé que les parents doivent informer l'école de l'absence de leurs enfants avant 8h45, si possible avant 8h30.

C'est aux parents de supprimer l'inscription de leur enfant à la cantine avant 9h sur le portail Familles. Sinon, le repas sera facturé.

5. Rentrée 2022 : déroulement, RASED, ATSEM, dispositif d'accueil des TPS, Cp et ce1 à 12

Trois nouveaux enseignants (Mmes Blanchon et Lecarpentier et M. Doré) ont rejoint l'équipe.

Le **RASED** est constitué d'une psychologue scolaire et d'une maîtresse E (dominante pédagogique).

Il manque toujours un maître G (dominante rééducative : comment devenir élève ?).

La maîtresse E intervient sur des groupes d'enfants en difficulté en français et en mathématiques.

ATSEM : l'école bénéficie de 6 ETP (Mmes Bazin, Labbé, Lefeuvre, Martin, Piot, Touffet).

Actuellement, Mme Lefeuvre est remplacée par Mme Jourdan.

Chaque classe bénéficie d'une ATSEM à temps plein.

Cinq **AESH** (Mmes Boulanger, Hodbert, Jauze, Massin et M. Bilot) assurent l'accompagnement individuel de dix élèves et une AESH (Mme Zampou) est affectée à l'Ulis.

Tous les AESH étaient affectés à l'école dès la rentrée.

Dispositif d'accueil des TPS :

Le dispositif a débuté sa septième année. Deux Atsem, Mmes Labbé et Piot, s'y relaient. Mme Guélou rappelle que ce dispositif a été mis en place afin de lutter contre l'échec scolaire. L'accent est mis sur le développement du langage. Il n'y a pas plus de 20 élèves dans cette classe. Tous les TPS passeront par ce dispositif. Durant l'année, certains « glisseront » dans la classe de TPS-PS de Mme Honoré. Un travail sur la parentalité est mené : café-débat, repas à la cantine avec les parents, conférences... Le dispositif travaille en relation avec les différents partenaires : PMI, DRE, crèche, RIPAME.

Précisions sur les conférences : Ces conférences à destination des parents sont mises en place avec l'association CALIBSO et financées par la CAF. Elles ont lieu sur le temps scolaire. Les enseignantes souhaitent la création d'un espace d'information pour les parents (livres en libre accès, affichage...) dans le couloir de la maternelle.

Cp à 12

Pour la sixième année, l'école bénéficie de ce dispositif. Les CP sont répartis sur trois classes de 12 à 13 élèves.

Ce1 à 12

Pour la quatrième année, l'école bénéficie du dispositif. Les CE1 sont répartis sur trois classes de 11 élèves.

GS

Pour la troisième année, les classes de GS sont à effectif réduit (2 classes de 13 élèves).

Effectifs rentrée 2022:

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CMI	CM2	Total
Effectif	18	34	28	26	36	33	40	39	48	302
Plus élèves du dispositif Ulis-école					2		3	3	4	12

Soit 106 élèves en maternelle et 196 + 12 (ulis) en élémentaire: 314 élèves

Rappel sept 2021 : 104 élèves en maternelle et 189 + 11 (ulis) en élémentaire: 304 élèves
Rappel sept 2020 : 109 élèves en maternelle et 188 + 13 (ulis) en élémentaire: 310 élèves
Rappel sept 2019 : 114 élèves en maternelle et 209 + 12 (ulis) en élémentaire: 335 élèves
Rappel sept 2018 : 142 élèves en maternelle et 206 + 11 (ulis) en élémentaire: 359 élèves
Rappel sept 2017 : 144 élèves en maternelle et 199 + 12 (ulis) en élémentaire: 355 élèves
Rappel sept 2016 : 148 élèves en maternelle et 207 + 12 (ulis) en élémentaire : 367 élèves
Rappel sept 2015 : 154 élèves en maternelle et 235 + 11 (ulis) en élémentaire: 400 élèves
Rappel sept 2014 : 162 élèves en maternelle et 227 + 12 (clis) en élémentaire: 401 élèves
Rappel sept 2013 : 176 élèves en maternelle et 209 + 11 (clis) en élémentaire: 396 élèves
Rappel sept 2012 : 159 élèves en maternelle et 201 + 13 (Clis) en élémentaire: 373 élèves
Rappel sept 2011 : 154 élèves en maternelle et 194 + 12 (Clis) en élémentaire (360 élèves)
Rappel sept 2010 : 153 élèves en maternelle et 177 + 12 (Clis) en élémentaire (342 élèves).

Répartition selon les communes d'origine (hors élèves de l'ULIS):

	Dol	Épiniac	Autres	Total
Maternelle	97 (91,5 %)	4 (3,7 %)	5 (4,7%)	106
Élémentaire	170 (86,7%)	7 (3,6%)	19 (9,7%)	196
Total	267 (88,4%)	11 (3,6%)	24 (7,9%)	302

Répartition selon les communes d'origine des élèves du dispositif ULIS-école:

Ces élèves sont affectés dans les écoles par l'IA-DASEN.

	Dol	Épiniac	Autres	Total
ULIS	6	0	6	12

6. Organisation de la semaine scolaire pour les années 2023-2024 et suivantes

L'emploi du temps des élèves est actuellement établi sur 4 jours. C'est une dérogation à la loi qui prévoit une organisation sur 4,5 jours. Cette dérogation prendra fin en juin 2023.

Le conseil d'école doit donc émettre un avis pour les années suivantes.

Les RPE ont consulté les parents (enquête en ligne). Quatre-vingt-seize ont répondu. 86 % se prononcent pour le maintien de la semaine de 4 jours, 12 % pour une semaine de 4,5 jours et 2 % ne se prononcent pas.

Le directeur soumet au vote la proposition de maintenir l'organisation sur temps scolaire sur quatre jours : (Pour: 34 , Contre: 0 , Abstention: 0)

Le conseil d'école souhaite donc, à l'unanimité, le maintien de la semaine de quatre jours pour les prochaines années.

7. Dispositif de Réussite éducative

L'équipe est constituée d'une responsable et de trois référentes de parcours. La relance du DRE est effective depuis septembre. Des accompagnements, des ateliers et des actions sont remis en place.

Le DRE peut être saisi par les familles, les écoles et d'autres organismes.

8. Devoirs écrits à la maison (circulaire du 29 décembre 1956)

Mme Huby Auger soulève la question des devoirs écrits. Elle explique que cela peut poser des problèmes à la maison et qu'ils sont en principe interdits depuis 1956.

Le DDEN indique qu'il est difficile d'obtenir un consensus sur cette question : Des parents souhaitent qu'il y en ait et d'autres non.

Mme Richard n'a jamais trouvé qu'il y avait une charge de travail trop importante au niveau des devoirs. Elle apprécie que sa fille, qui est actuellement en 6ème, ait été préparée à la gestion des devoirs sur la semaine. Elle a appris à être autonome.

Le directeur indique qu'il existe des dispositifs au sein de l'école afin d'aider les élèves pour leurs devoirs :

- l'aide aux devoirs assurée par des enseignantes
- l'heure d'étude obligatoire à partir du Ce1 pour les élèves qui restent à la garderie.

Mme Pasquet explique qu'il ne faut pas que les parents hésitent à aller voir l'enseignante s'ils rencontrent des problèmes.

9. Interventions d'étudiants en santé et de la Gendarmerie - projet Explo santé

- Service sanitaire des étudiantes en santé

Dans le cadre de leurs études, trois étudiantes en troisième année de médecine interviendront durant 10 demi-journées auprès des élèves de Ce2 et Cm. Le thème sera l'alimentation.

- Explo santé

Les élèves actuellement en Cm1 suivront chaque année dix séances annuelles durant trois ans (Cm1, Cm2 et 6ème).

Ce sera un travail sur les compétences psychosociales mené par des intervenantes de la Ligue contre le cancer.

- Gendarmerie

Deux gendarmes de la Maison de Prévention et de Protection des Familles (M2PF), interviendront le 26 janvier auprès des élèves de CM.

Les CM1 seront sensibilisés au bon usage d'internet et les CM2 aux violences / incivilités.

10. Plans Particuliers de Mise en Sécurité

Les PPMS ont été réactualisés à cette rentrée. Il y a un PPMS pour les risques majeurs (tempête, accident industriel...) et un PPMS attentat-intrusion.

Ces PPMS ont été mis en ligne sur un site réservé à l'administration afin qu'ils puissent être consultés par les forces de l'ordre.

Un exercice PPMS attentat-intrusion a eu lieu le jeudi 13 octobre et un exercice PPMS risques majeurs a eu lieu le 14 novembre.

Un exercice d'évacuation incendie a également eu lieu en septembre en élémentaire et en maternelle.

11. Équipement informatique

Onze classes de l'élémentaire ont été équipées avec des ENI et quatre classes de la maternelle ont reçu un visualiseur.

Le coût total s'élève à 45 144 €. Pour l'élémentaire, une subvention de 26 485 € a été versée dans le cadre du plan de relance.

La mairie avait octroyé un budget de 25 000€ pour la mandature. Il reste 6341 €.

Pour l'achat de ressources numériques, l'élémentaire dispose d'une enveloppe de 2 779 € à utiliser avant la fin novembre.

12. Chauffage dans les classes

En maternelle, des travaux viennent d'avoir lieu au niveau de la chaufferie. La chaudière sera également remplacée. Des boîtiers vont être installés dans les classes.

Mme De Beaucorps explique que des directives gouvernementales obligent les communes à diminuer de 30 % leurs dépenses énergétiques d'ici à 2030. Elles fixent la température maximale dans les classes à 19°C.

Le directeur pense qu'une température de 20°C serait convenable. Il espère que les travaux effectués au niveau de la chaufferie de la maternelle vont permettre d'obtenir cette température dans toutes les salles. Actuellement il fait froid dans certaines salles et trop chaud dans d'autres.

La mairie envisage de supprimer l'eau chaude au niveau des lavabos.

Les enseignantes indiquent qu'il n'y a pas d'eau chaude dans les classes de l'élémentaire et, qu'en maternelle, les ATSEM ont besoin d'eau chaude pour nettoyer les ustensiles et du matériel (gobelets de la collation par exemple). De plus de l'eau chaude est nécessaire pour les douches en maternelle. De l'eau chaude est également nécessaire dans les salles des maîtresses pour laver la vaisselle.

M. Canto craint que l'absence d'eau tiède n'incite pas les élèves à se laver les mains (protocole COVID).

Pistes proposées :

- couper le chauffage durant les vacances (les travaux effectués devraient le permettre).
- installer des robinets thermostatiques sur les vieux radiateurs des couloirs afin de pouvoir les baisser.

13. Circulation/travaux aux abords de l'école - Projet d'aménagement de la rue de la Porte Saint-Michel

La rue Chateaubriand va passer en sens unique (Bd Deminiac vers la place Chateaubriand).

Une réunion a eu lieu en présence de Monsieur le Maire et d'un bureau d'étude le 18 octobre afin de réfléchir à l'aménagement de la rue de la porte Saint-Michel (rue qui dessert l'école maternelle). Les trottoirs vont être élargis, les passages protégés surélevés, une « esplanade » créée devant l'entrée de l'école, la chaussée rétrécie, deux places PMR créées...

Une autre rencontre est prévue le vendredi 25 novembre afin de finaliser les plans. Une nouvelle donnée sera à prendre en compte : le passage de cette rue en sens unique.

14. Périscolaire (garderie et cantine) : organisation, projets ...

Pour la maternelle, les élèves sont pris en charge par six ATSEM.

Pour l'élémentaire, en plus des dames de service, l'équipe est constituée d'un responsable et de cinq animatrices. Elle est renforcée par un animateur sportif trois jours par semaine. Deux des animatrices ont été stagiaires. Elles seront titularisées au bout d'un an.

Un dossier d'agrément a été déposé auprès de la cohésion sociale.

Le PEDT est finalisé. Un comité de pilotage se réunira le mardi 22 novembre.

Des représentant(e)s d'élèves ont été élu(e)s (réunions pour faire des points sur le temps du midi).

M. Bonin rappelle que les inscriptions à la cantine et à la garderie se font via un portail famille (chaque famille a reçu un lien et un code). En cas d'absence de l'élève, il est important que les parents annulent l'inscription afin que le service ne s'inquiète pas.

A terme, Mme De Beaucorps estime qu'il ne devrait plus y avoir de personnel à effectuer la tournée des classes le matin pour comptabiliser le nombre de présents à la cantine.

M. Bonin pense que cela sera toujours nécessaire parce que des parents ne sont pas à l'aise avec l'informatique.

15. Réunion avec les enseignant(e)s

Suite à une question des parents, le directeur indique que les enseignant(e)s doivent rencontrer au moins deux fois par an les parents, sous forme de rencontres collectives ou individuelles.

16. Panneau d'affichage : espace dédié aux RPE, changement d'emplacement

Les RPE disposeront d'un emplacement dans le panneau d'affichage situé rue de la porte Saint-Michel.

17. Maternelle : sanitaires et intimité

Des parents souhaitent que des cloisons soient installées.

Une « étude » avait été réalisée il y a quelques années. Ces installations ne semblaient pas possibles dans tous les blocs en raison du manque d'espace.

Mme De Beaucorps souhaitent que les plans qui avaient été élaborés soient communiqués aux enseignantes afin d'y réfléchir à nouveau.

Mme Labbé indique qu'en GS, les filles et les garçons ne se rendent pas aux sanitaires en même temps.

18. Intimidation scolaire

Une cellule bien-être a été constituée au sein de l'école afin d'intervenir auprès des élèves concernés par une situation d'intimidation.

Depuis la rentrée de septembre, elle a été activée une fois.

19. Service civique

L'école peut accueillir trois jeunes en service civique.

Pour l'instant, une personne a été recrutée : M. Kéwan Bougeard (prise de fonction le 7 novembre)

20. Téléthon 2022

Des courses au profit du Téléthon seront organisées le jeudi 17 novembre après-midi (ou le 24 si mauvais temps le 17) sur la piste du stade de Belle Lande.

21. Organisation de l'enseignement des langues vivantes : année scolaire 2022-2023

Enseignement de l'anglais :

	Mme Simon cm2	Mme Clérotte e Cm2	Mme Fronty Cm1	Mme Boulbria Cm1	Mme Mahé Ce2	M. Doré Ce2	M. Naumiak Ce1	Mme Lalloué Ce1	Mme Rivas Ce1	Mme Dolbois CP	Mme Havage (Cp)	Mme Vandame (CP)
Mme Simon	x											
Mme Clérotte		x										
Mme Boulbria			x	x								
Mme Mahé					x							
M. Doré						x						
Mme Lalloué							x	x				
Mme Rivas									x			
Mme Blanchon										x		
Mme Vandame											x	x

Des initiations à l'anglais sont également menées en maternelle.

22. Organisation de l'enseignement de la natation: année scolaire 2022-2023

Planning prévu en début d'année

mardi 1 ^{er} trim (9h50 - 10h30) (du 6 sept au 22 nov)	CM1	mardi 1 ^{er} trim (10h30 - 11h10) (du 6 sept au 22 nov)	CE1
Lundi 2 ^{ème} trim (14h40 - 15h20) (du 8 nov au 6 mars)	CE2	Vendredi 2 ^{ème} trim (10h30-11h10) (du 9déc au 10 mars)	CM2
Lundi 3 ^{ème} trim (15h20-16h) (du 13 mars au 26 juin)	GS	Mardi 3 ^{ème} trim (9h50-10h30) (du 7 mars au 23 mai)	CP
Jeudi 3 ^{ème} trim (14h40-15h20) du 9 mars au 1er juin	MS		

Le port du bonnet de bain est obligatoire. La piscine n'en prêtant plus, un élève sans bonnet ne pourra plus entrer dans l'eau. Chaque classe dispose désormais de deux vestiaires.

Les enseignants remercient chaleureusement les parents qui participent à l'encadrement des séances.

23. Association les Amis de l'École Publique: présentation et projets;

Un nouveau bureau a été constitué :

Président : M. Guillard - Vice Président : Mme Meunier

Secrétaire : Mme Cellier-Lajnef - Secrétaire adjointe : Mme Haudry

Trésorière : M. Legout - Trésorière adjointe : Mme Caraes

Actions prévues :

- vente de calendriers personnalisés
- vente de gâteaux le vendredi soir
- vente de gavottes
- vente de galette des rois
- vente de sapins de Noël
- petit chalet au marché de Noël de la ville (dimanche 18 décembre)
- vente de plants bio
- Repas partagé (en mars)
- vide grenier foirail (28-29 mai)
- Tombola CMB
- Fête de l'école (samedi 1^{er} juillet 2023)

24. Salle Chateaubriand

Afin de préserver le plancher de la salle, l'entrée se fera uniquement par la petite porte, côté rue Chateaubriand. Des paillassons seront installés au niveau de ce passage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

La secrétaire de séance

P. Naumiak

Le président du conseil d'école

E. Thébault

Retrouvez ce compte rendu sur le site internet de l'école:

www.ecolepubliquelouisemichel.fr